

service canadien à ondes courtes remontent au début de 1938 et un arrêté en conseil autorisant un service international de Radio-Canada est adopté en 1942. Les ingénieurs de Radio-Canada choisissent Sackville (N.-B.), comme emplacement, et conçoivent un système d'antennes directrices à "haut gain" pour irradiation sur ondes courtes. Au moyen de commutateurs à contrôle éloigné, les deux transmetteurs de 50,000 watts de la station à ondes courtes peuvent être raccordés à l'un ou l'autre des trois systèmes d'antennes, et chacun de ceux-ci peut être inversé, ce qui veut dire, de fait, que les programmes canadiens sur ondes courtes peuvent être pointés dans chacune de six directions et ainsi embrasser toute région terrestre d'importance. Les transmetteurs du service international de Radio-Canada sont si efficaces qu'ils donnent l'indicatif d'appel le plus puissant et le plus soutenu entendu au Royaume-Uni de l'Amérique du Nord.

Tandis que le service international fait mieux connaître à l'étranger le nom du Canada et sa population, Radio-Canada cherche continuellement à améliorer son service domestique. Durant ses dix années d'irradiation, Radio-Canada a énormément contribué à la vie culturelle du Canada. Il a fait plus que presque tous les autres organismes réunis pour permettre aux musiciens de tous genres de se consacrer entièrement à leur art. La Société constitue le plus gros appui individuel des orchestres symphoniques canadiens: elle verse aux principaux orchestres, à Vancouver, Toronto et Montréal, un total de \$50,000 par année pour des irradiations de concerts. Au cours des dix dernières années, Radio-Canada a versé près de dix millions en cachets aux musiciens, acteurs et écrivains canadiens.

Sous-section 1.—Administration

La Société Radio-Canada fonctionne en vertu de la loi canadienne de la radiodiffusion de 1936 et elle est sous la direction d'un président à temps continu et d'un bureau de neuf gouverneurs choisis de manière à représenter les principales divisions géographiques du Canada. Ce bureau trace la ligne de conduite de la société et la surveille, mais l'administration courante et l'exploitation des postes relèvent d'un directeur général. Le rouage administratif de Radio-Canada se compose des divisions suivantes: l'exécutif, le personnel et l'administration, les finances, le génie, les programmes, la presse et l'information, le service commercial, les règlements de la radiodiffusion, et les relations entre postes.

En vertu de la loi canadienne de la radiodiffusion, la Société Radio-Canada est chargée de formuler les règlements qui régissent l'établissement et l'exploitation des réseaux, le caractère de chacun et de tous les programmes radiodiffusés de ses propres postes et de postes privés et la proportion de temps qui peut être consacrée à la publicité dans les programmes radiophoniques. Radio-Canada n'exerce pas, et n'autorise aucun poste privé à l'exercer en son nom, la censure sur un sujet quelconque d'irradiation. L'administration d'un poste est responsable de la bonne observance des règlements.

Sous-section 2.—Activité

Installations d'irradiation.—En vertu de l'article 24 de la loi, Radio-Canada est tenue de faire l'examen de toutes les demandes de permis pour de nouveaux postes, de même que des demandes d'augmentation de puissance ou de changement de fréquence ou d'emplacement. Ceci suppose deux considérations: la première est la non-interférence avec les installations présentes et projetées de Radio-Canada; la seconde est que les facilités de transmission de haute puissance, sur ondes longues